PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV104-1 - Transaction et diagnostics obligatoires : ce qu'il faut savoir

Durée : 2h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Négociateurs en vente, chargés de location, gestionnaires, juristes non spécialistes, collaborateurs de services techniques.

Objectifs pédagogiques

Connaître l'ensemble des diagnostics immobiliers en résidentiel.
Comprendre et savoir interpréter les conclusions d'un diagnostic.

Pré-requis

Aucun.

Programme

1 - INTRODUCTION
Le contexte réglementaire.
L'objectif multiple des diagnostics.

2 - LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE (LE DDT)
L'amiante, le gaz, l'électricité, le plomb, le DPE (à jour des décrets de décembre 2020), les termites, les mérules, l'assainissement collectif, les ERP et le mesurage Loi Carrez.
Le nouveau diagnostic bruit (entrée en vigueur le 1 er juin 2020).
Les immeubles concernés.
Le périmètre géographique.
La durée de validité.
Les sanctions du défaut de diagnostics.

3 - LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA LOCATION
L'amiante, le gaz, l'électricité, le DPE, le plomb, les ERP et le mesurage Loi Boutin.
Le nouveau diagnostic bruit (entrée en vigueur le 1 er juin 2020).

Les sanctions du défaut de diagnostics.

4 - QUESTIONS DIVERSES RELATIVES AUX DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES

L'aspect financier des diagnostics.

Comment sont fixés les tarifs ?

A qui incombe la charge de ces frais ?

Peut-on bénéficier d'avantages fiscaux ?

Le diagnostiqueur.

Doit-on toujours faire appel à un professionnel ?

Quels sont les prérequis indispensables à l'exercice de l'activité de diagnostiqueur ?

La lecture des conclusions des diagnostics.

Comment doit-on interpréter les résultats du CREP, de la recherche des termites, du diagnostic amiante et du contrôle de l'assainissement ?

Les responsabilités en cas d'erreurs commises.

Qui est responsable ?

Les cas particuliers de la Loi Carrez et du DPE.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :
- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.